

BUDGETS PREVISIONNELS 2019

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note présente **les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2019 du budget principal de la commune et du budget annexe « eau potable »**.

Le projet de budget 2019 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- de maintenir la fiscalité ;
- de poursuivre le programme d'investissement lié au projet de mandat.

Le budget reprend les achats et travaux discutés en séance du 1^{er} mars 2019 relative aux orientations budgétaires.

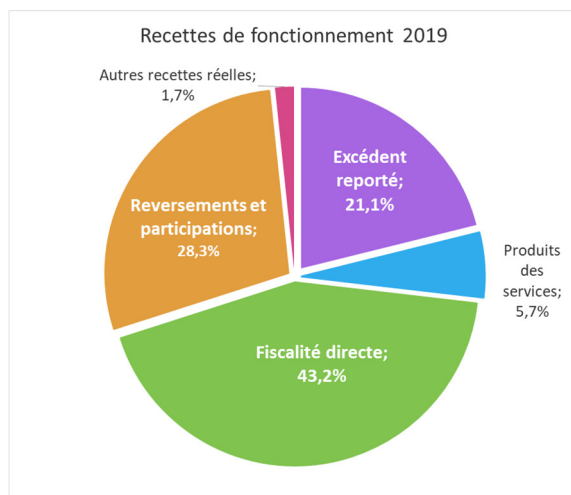
Ce budget intègre le prélèvement au titre du redressement des finances publiques (stable depuis 2017 à 43 912 €) et la progression du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

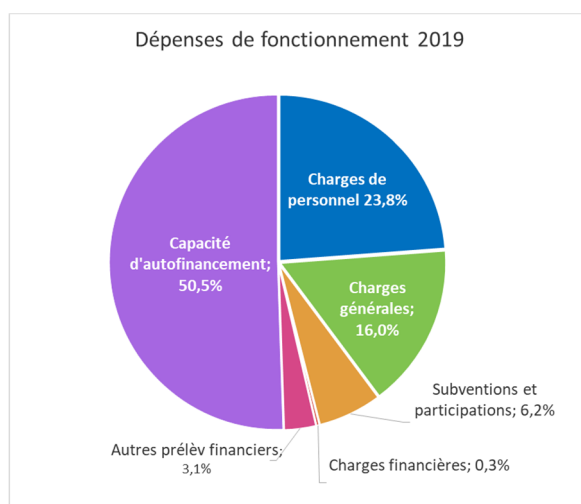
La section de fonctionnement s'équilibre à 4 663 169 € (contre 4 329 807 € en 2018).

Recettes

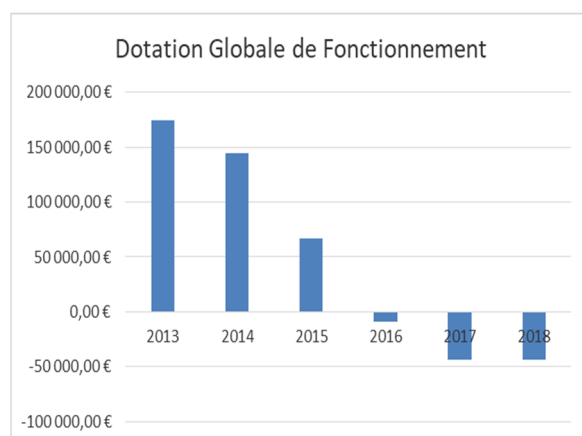


- FISCALITE : le produit de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation) s'élève à 1 995 000 € ;
- REVERSEMENTS ET PARTICIPATIONS : le produit est stable ;
- PRODUITS DES SERVICES : ils intègrent les remboursements de frais, par le CCAS et par la CAV pour la piscine communautaire, au titre des locaux mis à disposition et des charges ;
- AUTRES RECETTES REELLES : elles sont constituées des encaissements des locations (logements communaux et salle des fêtes, redevance due par le délégataire de la crèche...).

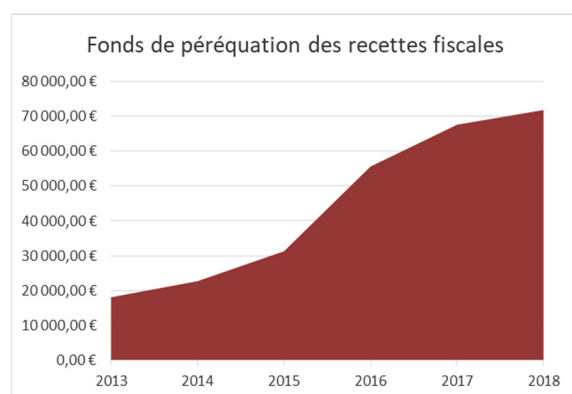
Dépenses



- CHARGES DE PERSONNEL : en baisse suite à la mutation d'un agent en charge principalement de tâches liées au suivi technique de la piscine, elles s'élevaient à 1 110 100 € ;
- CHARGES GENERALES ET CHARGES DIVERSES : elles sont maîtrisées et ajustées à 662 569 € ;
- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : la contribution au budget du CCAS revient au niveau de celle versée en 2016 et 2017 (260 000 €) ;
- AUTRES PRELEVEMENTS FINANCIERS :



La dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'élevait en 2013 à 174 667 € s'est transformée en un prélèvement sur les ressources de la collectivité d'un montant de 43 912 € depuis 2017.



Le fonds de péréquation est passé de 18 114 € en 2013 à 67 622 € en 2017 puis 71 833 € en 2018.

- CHARGES FINANCIERES : les intérêts de la dette passent de 18 700 € en 2018 à 14 700 € en 2019.

Le financement de l'investissement

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) s'élève à 2 356 320 € contre 1 790 975 € en 2018 (+ 31%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est en suréquilibre à 4 320 948 €.

Recettes

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir le déficit d'investissement, est de 1 287 521 € contre 1 621 263 € en 2018 ;
- Les subventions attendues au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (Etat) relatives aux travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et du bâtiment communal situé rue du stade sont inscrites en restes à réaliser (366 372 €) ;
- Le FCTVA s'élèvera à 280 000 € en 2019 (fonds de compensation de la TVA de 16,404% sur les travaux réalisés en 2018) ;

Dépenses

Le déficit d'investissement reporté de 1 222 461 € est repris au budget 2019.

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2019 sont les suivantes :

- la voirie et les installations de voirie : aménagement de la place de l'église, réfection des rues des vignes, des prés et M. Hacquard, P. Thevenin et pertuis Guillaumet, Veffond, champ Flagy... reprise des trottoirs fissurés suite aux épisodes successifs de sécheresse et dernière phase d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunications pour un montant prévisionnel de 1,6 million d'euros,
- la réfection de la toiture de l'école maternelle (200 k€),
- le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes et la reprise du système de régulation (78 k€),
- la reprise du réseau d'eau chaude sanitaire des vestiaires du club house (25 k€), ...

La commune a également réservé un fonds de concours de 100 000 € à la CAV pour la piscine (convention 2018-2020 pour le financement des travaux à réaliser).

Budget annexe « eau potable »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 306 418 € dont 45 736 € de reprise de l'excédent reporté.

Le prix de l'eau est maintenu à 1,98 €/m³ et la taxe fixe à 20 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 306 418 € contre 309 846 € en 2018.

Les charges à caractère général et de personnel sont maîtrisées.

FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	309 846 €	306 418 €
Recettes	325 485 €	306 418 €
	15 639 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Le solde d'investissement reporté de 248 817 € est repris au budget 2019 (contre 219 705 € en 2018). Les autres recettes, constituées majoritairement des amortissements, sont stables.

Dépenses

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2019 sont les suivantes :

- Réseau rues des prés, Pertuis Guillaumet et P. Thevenin (72 k€) ;
- Réseau rue Hustache (25 k€) ;
- Bouclage Méline – Moulin de la Vèze (12 k€)...

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	118 050 €	210 200 €
Recettes	272 353 €	299 260 €
	154 303 €	89 060 €

Avant le transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté d'Agglomération de Vesoul, le remboursement anticipé de la dette sera effectué à l'échéance du 25 juin 2019 :

- Capital restant dû – années 2020 et 2021 : 48 805, 24 €
- Intérêts 2020 et 2021 : 2 224, 76 €.